



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Comment obtenir un certificat de non-Pacs ?

Vérfifié le 17 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes français

Vous êtes né en France

Vous n'avez pas de certificat à fournir.

La copie intégrale ou l'extrait avec filiation de votre [acte de naissance](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) suffit. Il est indiqué sur ce document si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

Vous êtes né à l'étranger

Vous n'avez pas de certificat à fournir.

La copie intégrale ou l'extrait avec filiation de votre acte de naissance suffit. Il est indiqué sur ce document si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

Vous devez faire la demande d'acte de naissance auprès du Service central d'état civil à Nantes (ministère des affaires étrangères).

Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accéder au
service en ligne

(https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/delivrance_demat/demarche?action=NAISSANCE)

Vous êtes étranger

Vous êtes né à l'étranger

Le certificat délivré est un document unique qui regroupe 3 documents :

- Certificat de non-inscription au registre des Pacs
- Certificat de non-inscription au répertoire civil
- Certificat de non-inscription au répertoire civil annexe

La demande se fait en ligne ou par courrier.

En ligne

Vous pouvez demander un certificat de non Pacs via un téléservice :

Demande en ligne de certificat de non-Pacs

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accéder au
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/certificat-non-pacs/demarche>)


Par courrier

Vous pouvez demander un certificat de non Pacs par courrier au Service central d'état civil - Répertoire civil à l'aide du formulaire cerfa n°12819. Le formulaire doit être rempli lisiblement.

Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger

- Ministère chargé de la justice

Accéder au
formulaire(pdf - 72.3 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12819.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12819.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819>)

Où s'adresser ?

- Service central d'état civil - Répertoire civil
Pour une demande d'attestation de non-inscription au répertoire civil des personnes étrangères nées à l'étranger

Par courrier

Service central d'état civil - Ministère chargé des affaires étrangères
Département « Exploitation »
Section Pacs
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Par téléphone

01 41 86 42 47

Vous êtes né en France

Vous n'avez pas de certificat à fournir.

La copie intégrale ou l'extrait avec filiation de votre [acte de naissance](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) suffit. Il est indiqué sur ce document si vous êtes marié, pacsé, divorcé.

Vous êtes réfugié

Le certificat délivré est un document unique qui regroupe 3 documents :

- Certificat de non-inscription au registre des Pacs
- Certificat de non-inscription au répertoire civil
- Certificat de non-inscription au répertoire civil annexe

La demande se fait en ligne ou par courrier.

En ligne

Vous pouvez demander un certificat de non Pacs via un téléservice :

Demande en ligne de certificat de non-Pacs

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/certificat-non-pacs/demarche)
(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/certificat-non-pacs/demarche>)


Par courrier

Vous pouvez demander un certificat de non Pacs par courrier au Service central d'état civil - Répertoire civil à l'aide du formulaire cerfa n°12819. Le formulaire doit être rempli lisiblement.

Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger

- Ministère chargé de la justice

Accéder au
formulaire(pdf - 72.3 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12819.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12819.do)

 Consulter la notice en ligne

- [Notice - Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819) (<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51149&cerfaFormulaire=12819>)

Où s'adresser ?

- Service central d'état civil - Répertoire civil
Pour une demande d'attestation de non-inscription au répertoire civil des personnes étrangères nées à l'étranger

Par courrier

Service central d'état civil - Ministère chargé des affaires étrangères
Département « Exploitation »
Section Pacs
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Par téléphone

01 41 86 42 47

Textes de loi et références

- Circulaire du 10 mai 2017 relative au transfert des Pacs aux officiers d'état civil (PDF - 469.6 KB) [↗](http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1711700C.pdf) (http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1711700C.pdf)

Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne de certificat de non-Pacs (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57680>)
Service en ligne
- Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2107>)
Formulaire